

### Subventions aux associations de quartier et diverses - Deuxième répartition pour 2001

**M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

	Reçu en 2000	Déjà versé 2001	Complément proposé
<b>Associations et Comités de Quartier</b>			
APIM (Promotion de l'Information à Montrapon)	20 000 F (3 048,98 €)	15 000 F (2 286,74 €)	5 000 F (762,25 €)
La Combe Saragosse	7 000 F (1 064,14 €)	6 000 F (914,69 €)	1 000 F (152,45 €)
Loisirs et Culture de Saint-Claude	-	-	1 000 F (152,45 €)
Palente-Village	-	1 000 F (152,45 €)	1 000 F (152,45 €)
La Passerelle de Planoise	25 000 F (3 811,23 €)	20 000 F (3 048,98 €)	5 000 F (762,25 €)
Comité de Quartier de Bregille	90 000 F (13 720,41 €)	40 000 F (6 097,96 €)	20 000 F (3 048,98 €)
Comité de Quartier des Chaprais	5 000 F (762,25 €)	5 000 F (762,25 €)	2 000 F (304,90 €)
Comité de Quartier de Saint-Claude	100 000 F (15 244,90 €)	70 000 F (10 671,43 €)	30 000 F (4 573,47 €)
Tambour Battant	8 000 F (1 219,59 €)	8 000 F (1 219,59 €)	4 500 F (686,02 €)
<b>Nature - Environnement - Loisirs</b>			
ABC Echecs	30 000 F (4 573,47 €)	-	10 000 F (1 524,49 €)
Association des Usagers de la Bicyclette	-	-	2 000 F (304,90 €)
Groupe Spéléo du Doubs	8 000 F (1 219,59 €)	6 000 F (914,69 €)	2 000 F (304,90 €)
SHAG (Société Hétéromorphes des Amateurs de Gouffres)	5 000 F (762,25 €)	4 000 F (609,80 €)	1 000 F (152,45 €)
La Tour Prends Garde !	20 000 F (3 048,98 €)	15 000 F (2 286,74 €)	5 000 F (762,25 €)
Société Numismatique	-	-	2 000 F (304,90 €)

	Reçu en 2000	Déjà versé 2001	Complément proposé
<b>Anciens Combattants</b>			
ADIRP (Déportés, Internés, Résistants et Patriotes)	3 000 F (457,35 €)	-	3 000 F (457,35 €)
Anciens Combattants de la SNCF	-	-	1 000 F (152,45 €)
<b>Divers</b>			
RECIDEV (REseau-Citoyenneté- DEVeloppement)	12 000 F (1 829,39 €)	10 000 F (1 524,44 €)	2 000 F (304,90 €)

Il est à noter en ce qui concerne :

- le Comité de Quartier des Chaprais : le complément de 2 000 F (304,90 €) est accordé à titre exceptionnel pour soutenir une fête,

- le Comité de Quartier de Bregille : il a fait l'objet d'une attribution exceptionnelle de 30 000 F (4 573,43 €) en 2000 à titre de soutien au projet de mise en conformité des locaux,

- Tambour Battant : a repris les activités organisées auparavant par l'association le Coin de l'Amitié ; il s'agit donc d'un transfert de la subvention allouée chaque année.

La dépense totale, soit 97 500 F (14 863,78 €) est à prélever sur l'imputation 92.025, article 6574, code service 41070, qu'il convient d'alimenter par un transfert de crédit de 30 000 F (4 573,17 €) depuis l'imputation 92.025, article 6232, code projet 01400 du code service 41070.

Par ailleurs, il est proposé par la Commission Culturelle d'attribuer une subvention de 30 000 F (4 573,47 €) à l'Atelier Musical de Velotte (cette association a reçu 57 800 F (8 811,55 €) en 2000), dépense prélevée sur le chapitre 92.30, article 6574, code service 41000 du BP 2001.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

*Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.*